

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'OLWISHEIM
Ayant eu lieu le 28 avril 2026 à 20 heures
Salle de réunion du Conseil Municipal**

Date de la convocation : 22 avril 2026

Ouverture de la séance : à 20 heures par Hubert SCHNELLER, Maire

Membres en exercice : 11

Présents : 9

BOUR Christophe, BRIAT Kévin, COLLIN Baptiste, COLSON Chantal, GRINZINGER Emilie, LAPP Arnaud, MATTERN Aurélie, VIDAL Christelle

Absents excusés : 2

JACOB Jean-Marie, donne pouvoir à M. SCHNELLER Hubert
OTT Christelle

Absent non excusé : 0

Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : RISCHMANN Mélanie

ORDRE DU JOUR :

- 1) Ouverture de séance,
- 2) Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID),
- 3) Commission d'Appel d'Offres (CAO),
- 4) Demande de subventions,
- 5) Points divers.

1. 2026-025 - OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande ensuite aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 31 mars 2026 qui a été transmis en son temps.

Le procès-verbal du 21 mars 2026 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

Madame Mélanie RISCHMANN est nommée secrétaire de séance, à l'unanimité.

2. 2026-026 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Les titulaires et les suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée**, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

Impositions directes locales	Nom-Prénom	Adresse
Taxe foncière	COLSON Chantal	2 impasse du Moulin 67170 OLWISHEIM
	GITZ Martine	64 rue Principale 67170 OLWISHEIM
	GITZ Rémy	24 rue Principale 67170 OLWISHEIM
	GRANDJEAN Frédérique	79 rue Principale 67170 OLWISHEIM
	HAMM Jean-Paul	5 rue Principale 67170 OLWISHEIM
	HAMM Alain	7 rue Principale 67170 OLWISHEIM
	JACOB Jean-Marie	91 rue Principale 67170 OLWISHEIM
	LAPP Michel	14 rue Principale 67170 OLWISHEIM
	LE ROLLAND Nicolas	3 rue Principale 67170 OLWISHEIM
	MATTERN Philippe	33 rue Principale 67170 OLWISHEIM
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	MAYER Laurent	43A rue Principale 67170 OLWISHEIM
	MICHEL Jean-Claude	55 rue Principale 67170 OLWISHEIM
	BRIAT Kévin	73 rue Principale 67170 OLWISHEIM
	GRETZER Patrick	8 allée des Charmes 67170 OLWISHEIM
	MICHEL Martine	103 rue Principale 67170 OLWISHEIM
	PAULI Emile	15 rue Principale 67170 OLWISHEIM
	WAHL Jacques	8 impasse du Moulin 67170 OLWISHEIM
Cotisation foncière des entreprises	WIEDERKEHR Michel	11 rue Mulbach 67170 OLWISHEIM
	ARENZ Stéphane	42 rue Principale 67170 OLWISHEIM
	DA SILVA Evelyne	2 impasse Ritter 67170 OLWISHEIM
	DUPASQUIER Paul	9 rue Catherine Schweitzer 67170 OLWISHEIM
	HUSSER Laurent	7 rue des Jardins 67170 OLWISHEIM
	LAPP Arnaud	14 rue Principale 67170 OLWISHEIM
	WURTZ Thierry	14 rue du Général de Gaulle 67550 ECKWERSHEIM

Le Conseil Municipal, ADOPTE, à l'unanimité, la liste des personnes citées ci-dessous.

3. 2026-027 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2 à L. 1414-4, L. 2121-21 et D. 1411-3 à D. 1411-5,

Monsieur le Maire rappelle que la CAO est compétente pour attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée au regard des seuils européens en vigueur (tels que fixés par les textes applicables et leurs annexes), ainsi que pour rendre un avis sur certains projets d'avenants, lorsqu'ils entraînent une augmentation supérieure à 5 % du montant global du marché. En dehors de cette procédure, la CAO peut être sollicitée mais son avis ne sera que consultatif.

Dans une commune de moins de 3 500 habitants, la CAO est composée par le maire et par 3 membres du conseil municipal élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste sur la base d'un scrutin de liste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires. Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres de la CAO.

L'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de ne pas procéder au vote à scrutin secret.

Après appel de candidatures, une seule liste a été présentée.

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le maire.

Liste unique :

Membres titulaires : MM. Arnaud LAPP, Kévin BRIAT, Baptiste COLLIN.

Membres suppléants : M. Jean-Marie JACOB et Mmes Chantal COLSON, Aurélie MATTERN.

Les membres ci-dessus sont proclamés élus.

4. 2026-028 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

❖ ASSOCIATION DES ARBORICULTEURS D'OLWISHEIM ET ENVIRONS

Demande de subvention de l'association des arboriculteurs d'Olwisheim et environs reçue le 16 février 2026.

Monsieur le Maire explique que l'association procède à des travaux qui ont été fait au local des pompiers pour l'installation de l'alambic. Elle a déjà engagée des frais à hauteur de 3 239 € pour l'installation du conduit de fumée et 236 € pour l'installation d'une canalisation et d'un siphon d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'ACCORDER une subvention de 4 000 € à l'association des arboriculteurs d'Olwisheim et environs.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026.

❖ ASSOCIATION LA CROIX BLEUE DE NIEDERMODERN

Demande de subvention de l'association la Croix Bleue de Niedermodern reçue le 16 février 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de NE PAS ACCORDER de subvention à l'association la Croix Bleue de Niedermodern.

❖ ASSOCIATION LES CHIENS GUIDES DE L'EST DE CERNAY

Demande de subvention de l'association les Chiens Guides de l'Est de Cernay reçue le 25 février 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de NE PAS ACCORDER de subvention à l'association les Chiens Guides de l'Est de Cernay.

5. POINTS DIVERS

Urbanisme :

● Permis de construire :

Le 15/04/2026 : LE DUO, rue de la Forêt : construction d'un ensemble de 12 logements

● Déclaration préalable :

Le 28/04/2026 : M. BORDEAUX Matthieu, 1 rue Muehlfeld : division parcellaire,

Nids de frelons asiatiques:

Proposition de partenariat avec une société proposant la destruction de nids de frelons asiatiques. La commune prendra en charge 50 % du montant de l'intervention chez un particulier domicilié dans la commune. A prévoir à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Demande de trophée pour la course de vélo du Vélo Club d'Eckwersheim le 8 mai 2026 :
Accord du Conseil Municipal pour attribuer un trophée.

Prochaine séance du Conseil Municipal :

Vendredi 5 juin 2026 : séance obligatoire pour désignation des délégués et suppléants des élections sénatoriales du 27 septembre 2026. Heure à définir.

Matériel communal :

- Achat d'un désherbeur thermique chez Ruffenbach à Mommenheim,
- Explication sur la proposition de l'infogérance proposée par la CAH pour le matériel informatique de la mairie et de l'acquisition de nouveaux matériels nécessaires à cette infogérance.

Commissions intercommunales :

Répartition des élus dans les différentes commission intercommunales proposées par la CAH.

Le Maire lève la séance à 21h45.

Mélanie RISCHMANN
La secrétaire de séance



Hubert SCHNELLER
Le Maire

